

Détail dépenses de fonctionnement

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur, ce chapitre est impacté par plusieurs dispositifs légaux :

- le relèvement du taux de cotisation à la CNRACL au 1er janvier 2013 et au 1er janvier 2014.
- l'augmentation des cotisations versées à l'IRCANTEC au 1er janvier 2013 et au 1er janvier 2014.
- la mise en œuvre à compter de septembre 2013 des nouveaux rythmes scolaires avec la mise en place des activités péri-éducatives.
- la revalorisation des grilles des catégories B et C en 2014.

Les charges à caractère général, 2ème poste derrière les charges de personnel, évoluent de façon irrégulière.

- Vu la multitude de services que la commune offre à ses administrés, le coût de fonctionnement des bâtiments augmentent de façon régulière et sont inévitables, ainsi que les dépenses liées à la modernisation de notre société -maintien de l'informatisation et bureautique (location et maintenance des équipements, logiciels...) - téléphonie et internet...

- Les dépenses pour vérifications obligatoires telles que Gaz-électricité-blocs de secours... sont également de plus en plus importantes.

- depuis 2017, les gros travaux de bâtiments payés auparavant en investissement sont réglés en fonctionnement (dépenses ouvrants des droits au FCTVA)

- En 2017 : programme d'entretien des réseaux Eaux Pluviales

- Depuis septembre 2017, location de berceaux supplémentaires à la crèche.

Le FPIC constitue une dépense imposée et augmente considérablement depuis son instauration en 2012.

On constate une hausse au chapitre "charges de gestion courante"

Quant aux charges financières essentiellement composées des intérêts de la dette, elles connaissent une augmentation en 2014 et 2015, conséquence d'un recours à l'emprunt en 2013 et 2014. Elles commencent à décroître en 2016.